



Avec DIADEM*, les ateliers de scannage de la DGFIP sont plus que jamais indispensables !

Le Comité Technique Ministériel prévu le 22 octobre avait pour principal ordre du jour le Projet de loi de Finances 2020 (voir notre expression sur le sujet).

Mais devait être également abordé un projet d'arrêté relatif à la dématérialisation des dossiers des agents des ministères économiques et financiers. Déjà présenté lors d'un groupe de travail (<https://www.cgtfinances.fr/actu/article/communiqu%C3%A9-dossier-individuel-des-agent%2Fdematerialise>), ce projet n'a pas tenu compte de la demande de la CGT de scanner les dossiers papiers par les ateliers de scannages de la DGFIP.

Ce refus est totalement incompréhensible : en effet, le ministère prévoit de numériser les dossiers complets des jeunes collègues, mais sans préciser lesquels (un an ou deux ou trois d'ancienneté) et de ne pas scanner les documents antérieurs pour les collègues en place. Cela engendrerait des difficultés pour les services RH, les collègues concernés.

De plus, pour la CGT, conserver une partie du dossier en papier, pendant parfois plusieurs décennies, en ayant basculé dans un système numérique est source de perte, d'oubli, ou de destruction involontaire.

D'où notre demande, dans ce contexte, de scanner l'intégralité des dossiers individuels papier (demande formulée lors de l'audience ministérielle du 2 octobre dernier avec la secrétaire d'État Agnès Pannier-Runacher) par les ateliers DGFIP.

*Pour rappel, les ateliers d'acquisition des données constituent une mission historique de l'informatique à la DGFIP. **13 ateliers de scannage doivent fermer le 1er septembre 2020.***

*Ce sont donc **180 collègues** qui vont perdre leur emploi au 1er septembre 2020. Collègues qui, pour la plupart, n'ont travaillé que dans ces ateliers, et n'ont pas de garantie sur leur avenir professionnel (peu de possibilités d'être maintenu sur des missions informatiques).*

POURTANT, DU BOULOT IL Y EN A... LA PREUVE

*La CGT a déjà dénoncé notamment l'emploi massif de **prestataires** privés pour la saisie des fiches hypothécaires alors que cette activité pouvait être effectuée par les ateliers que la direction veut fermer.*

Nous réitérons donc notre demande de scannage des dossiers papiers par les ateliers de scannages de la DGFIP qui ont les compétences et les moyens matériels et humains pour le faire.

**Dossier Individuel des Agents DEMatérialisé*

Montreuil, le 21 octobre 2019